

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,
Articles R.515-77 à R.515-79)

NATURE DE L'INSTALLATION : Dérogation pour le report de la date d'application du BREF « Wood Based Panel », société SWISS KRONO, au titre des rubriques 3610 et 3110 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DEMANDEUR : société SWISS KRONO

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : route de Cerdon – 45600 SULLY-SUR-LOIRE

DURÉE DE LA MISE A DISPOSITION : 4 semaines, du vendredi 3 juillet 2020 au jeudi 30 juillet 2020 inclus

LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ en mairie de SULLY-SUR-LOIRE, 3 place Maurice de Sully, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, uniquement sur rendez-vous les mardi et jeudi aux horaires d'ouverture de la mairie ci-après : de 8h30 à 12h00 et de 13H15 à 17H30.

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, des mesures barrières et de distanciation sont mises en place par cette mairie pour l'accueil du public **qui devra être muni d'un masque.**

Le public pourra également, avant la fin de la consultation du public, adresser toute correspondance,

- **par voie postale** à M. le Préfet du Loiret - direction départementale de la protection des populations – service sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX-
- **par voie électronique**, à l'adresse courrielle suivante : « ddpp-sei-sk@loiret.gouv.fr ».

Le dossier du pétitionnaire sera aussi consultable sur le site internet des services de l'État dans le Loiret « www.loiret.gouv.fr ».

A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou un arrêté complémentaire éventuellement assorti de prescriptions particulières aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du code de l'environnement.